

Rapport de gestion

2022

1. Introduction

2. Statistiques du service

3. Fonctionnement du service

4. Collaboration entre SOC et SS

5. Conclusion

Assemblée des délégués de l'Association pour le
Service officiel des curatelles de la Haute-Saraine du
7 juin 2023

1. Introduction

On observe, d'une manière générale, une augmentation constante des mandats attribués par la Justice de paix. La multiplicité et le cumul des problématiques sociales, des problématiques d'endettement et l'évolution juridique de la relation aux personnes concernées se font ressentir.

Les nombreux mandats de curatelles levés en cours d'année sont remplacés par des mesures de plus en plus compliquées. L'ouverture de nouveaux mandats occasionne beaucoup de travail. L'accompagnement social nécessite beaucoup de temps et nous sommes amenés à intervenir dans des situations de plus en plus complexes, tant au niveau familial, professionnel que financier.

Les résultats que nous pouvons obtenir, que ce soit au niveau des sorties du social, d'une reprise d'un travail ou des impôts payés aux communes dépendent du temps que nous pouvons consacrer à nos situations.

2. Statistiques du service

Le personnel du SOCHS est composé de :

6 curatrices et 1 chef de service	pour	450%
6 coll. admin.	pour	400%

Curatrices :

Ruivo Andrea	80%
Pasche Geneviève	70%
Bugnat Séverine	60%
Mauron Christelle	60%
Collomb Thérèse	50%
Graf Stéphanie	50%
Sciboz Jean-Louis	60%
Chef de service	20%

Coll. admin. :

Frey Daniella	100%
Dupasquier Christel	70%
Stanca Marc	70%
Wicht Eliane	60%
Chavaillaz Corinne	50%
Bloch Isabelle	50%

Le chef de service dispose d'un 20% pour la gestion complète du service et du personnel.

D'entente avec le Service public de l'emploi (SPE), le Service officiel des curatelles de la Haute Sarine peut disposer de programmes d'emplois

temporaires (PET) durant 3 mois, renouvelables une fois, et payés entièrement par le chômage.

Le service a géré quelque 250 mandats dans le courant de l'année 2022.

2017	39 nouveaux mandats	2020	30 nouveaux mandats
2018	30 nouveaux mandats	2021	36 nouveaux mandats
2019	38 nouveaux mandats	2022	43 nouveaux mandats

Au 31.03.2023, 12 nouveaux mandats nous ont déjà été confiés.

Le nombre de nouveaux mandats qui nous sont confiés chaque année par la Justice de paix s'équilibre, en principe, avec le nombre de mandats levés pour cause de déménagements, de levées de mandats ou de décès.

3. Fonctionnement du service

Durant la pandémie de Coronavirus, le télétravail a été mis en place. Il a permis de limiter les risques de contagion. Les personnes concernées ont malgré tout souffert de cette distanciation et de ce manque de proximité.

Le manque de place dans les bureaux reste un problème récurrent pour le service. Des solutions pourraient être envisagées du côté de la commune de Marly. Dans cette attente, le télétravail a été proposé aux curatrices.

L'acquisition d'un programme informatique reste d'actualité. Il permettrait de travailler efficacement comme le font déjà de nombreux services dans le canton de Fribourg. L'investissement y relatif sera certainement remis à l'ordre du jour dans un avenir proche.

4. Collaboration entre service de curatelles et services sociaux

Le Service de l'action sociale a élaboré un protocole de collaboration entre les services officiels de curatelles et les services sociaux régionaux. Ce nouvel outil vient renforcer la communication et les synergies entre les services et permet d'éviter que des personnes ne passent entre les mailles du filet.

Les acteurs de l'aide sociale, des curatelles et de la Justice de paix ont établi un protocole de répartition des tâches qui se compose d'éléments théoriques et

de recommandations pratiques pour les personnes se trouvant concernées par les deux domaines.

Une enquête auprès des services officiels des curatelles a révélé que 13% des dossiers de personnes faisant l'objet d'une mesure de protection se trouvaient à l'aide sociale. C'est la raison pour laquelle il était primordial de renforcer l'information et la connaissance de part et d'autre.

Ce protocole de collaboration a été testé par plusieurs services. Les retours étaient positifs et le nouvel outil semble répondre à un besoin réel. Les deux fascicules simplifiés, le premier sur l'aide social, le second sur les curatelles ont été remis au personnel des différents services concernés.

La procédure interne mise en place entre le Service officiel des curatelles de la Haute Sarine et les Services sociaux de la Haute Sarine et de Marly permet déjà de répondre aux exigences et d'éviter que des situations ne se péjorent.

5. Conclusion

Pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Saraine, les retours qui nous sont parvenus, tant sur le plan de l'accompagnement des personnes concernées que sur le plan de la gestion des dossiers et des résultats chiffrés, sont très bons. La qualité du travail a été relevée par les différents services de l'Etat et par la Justice de paix ainsi que par toutes les instances avec qui le service travaille et collabore étroitement.

Mes remerciements vont à l'ensemble du personnel du service. Par son engagement, son dévouement et sa ténacité en ces temps difficiles, il a participé à la bonne marche ainsi qu'à la bonne renommée du service.

Sciboz Jean-Louis
Chef de service